



ALBERTA

---

*Office of the Minister  
MLA, Red Deer-North*

24 november, 2022

Lettre aux parents - Assurer l'accès à l'éducation à tous les élèves

Chers parents et tuteurs de l'Alberta :

Nous savons que nous vous avons demandé beaucoup au cours des deux dernières années. Depuis mars 2020, les parents et les familles ont été informés, avec peu ou pas de préavis, que les élèves seraient obligés de passer à l'apprentissage à la maison ou en ligne. Les élèves, les parents et les enseignants nous ont dit que les perturbations de l'apprentissage au cours des deux dernières années ont eu un impact sur la santé mentale et le bien-être des élèves, ont eu un impact significatif sur le développement de l'apprentissage et ont imposé un fardeau financier et un stress supplémentaire aux parents et aux familles qui travaillent.

Au cours des derniers mois, des parents ont communiqué avec notre bureau pour exprimer des incertitudes et des questions, craignant que l'éducation de leur enfant ne soit à nouveau affectée par la transition vers l'apprentissage à la maison. Les autorités scolaires ont demandé des éclaircissements quant à leur capacité à mettre en place des mesures sanitaires susceptibles de limiter l'accès à l'éducation, étant donné qu'il n'existe actuellement aucune ordonnance sanitaire pour appuyer ces décisions. Aujourd'hui, j'ai annoncé une nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur le 24 novembre 2022 et qui protégera l'accès des élèves à l'apprentissage en personne. Il s'agit notamment de

- garantir l'accès à l'apprentissage en personne pour les élèves de la première à la douzième année, malgré tous les cas de problèmes opérationnels causés par les taux d'absentéisme des élèves et/ou du personnel enseignant ; et
- Affirmer qu'un élève ne peut pas se voir refuser l'accès à l'enseignement en personne par son autorité scolaire en raison de sa décision personnelle de porter ou non un masque. Ceci s'applique à tous les élèves.

Nous savons que toutes les familles albertaines doivent faire face à des coûts accrus en raison de l'inflation croissante qui touche les hypothèques, les coûts du carburant, l'électricité, le chauffage et la nourriture. Ces changements permettront aux parents de continuer à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille sans avoir le fardeau supplémentaire de trouver et de payer des services de garde d'enfants pendant la journée scolaire.

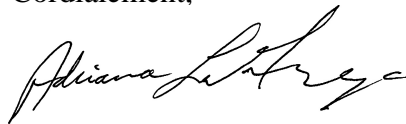
Cela permettra également à tous les élèves d'avoir accès à des soutiens spécialisés fournis dans un environnement scolaire. Nous savons que l'isolement des dernières années a augmenté les problèmes de santé mentale des jeunes et que ces élèves doivent avoir accès à des soutiens fournis à l'école.

Notre personnel enseignant a travaillé dur pour s'assurer que les élèves qui ont pu prendre du retard en raison de l'instabilité des environnements d'apprentissage bénéficient des soutiens supplémentaires dont ils ont besoin en classe. En protégeant l'apprentissage en personne, les élèves bénéficieront d'une certaine stabilité.

Comme cela a toujours été le cas, la *Public Health Act* guide l'orientation générale sur toutes les questions de santé publique, et elle continuerait de prévaloir sur la *Education Act* et les règlements connexes lors d'une future urgence de santé publique.

Nous espérons que ce nouveau changement de réglementation se traduira par des circonstances plus prévisibles et plus stables, une amélioration du bien-être mental de nos élèves et la préservation de possibilités d'apprentissage de qualité en personne pour les élèves.

Cordialement,



Adriana LaGrange  
Ministre de l'Éducation